

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le jeudi 10 mars 2022 à 19 h 00

L'an deux mil vingt deux, le 10 mars à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE
Julie GIRAUDON arrivée à 19h15

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Monsieur Emmanuel RICHALET qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Françoise GONNET,

Absents : Monsieur Jérôme BREGEARD ; Madame Cécile LEBLOND

Secrétaire : Monsieur Bastien CORDEBOIS

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures, procède à l'appel des conseillers, souhaite la bienvenue à Monsieur Alain PLIQUE et demande que tous les élus se présentent.

1°APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 février 2022.

2°INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, et suite aux démissions de Messieurs Fernand BORDERIEUX et Jean-François NARDI, et aux démissions successives enregistrées de Madame Eliane PERRIER, de Monsieur André DUCROT et de Madame Annie TROMPEAU, Monsieur Alain PLIQUE et Madame Cécile LEBLOND, candidats suivants de la liste d'opposition « Orval Demain avec Vous » ont donc été appelés à siéger en qualité de conseillers municipaux d'Orval.

Seul Monsieur Alain PLIQUE, présent, est installé dans ses fonctions.

Le tableau du conseil municipal est ainsi mis à jour.

DEL 2022-07 : Modification des commissions

Il est rappelé que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Madame le Maire propose à Monsieur PLIQUE d'intégrer la commission communale la plus importante et requiert son avis. Monsieur PLIQUE accepte volontiers cette proposition.

Le conseil municipal modifie en conséquence la commission « finances/budget communal/subventions/impôts et taxes » qui sera ainsi composée :

Vice Président : Alain ANDRIAU
Membres : Stéphane GIBault
Michel JACQUIN
Jean-Marc LEMMET
Alain PLIQUE

Le Maire étant président de droit.

3° DEL 2022-08: CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CHER POUR LA FORMATION A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui dispose dans ses articles 23 et 23-1 que « Les centres de gestion assurent pour leurs agents, y compris ceux qui sont mentionnés à l'article 97, et pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés [...] 3° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C » ; « Les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 sont tenus de communiquer au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent : 1° Les créations et vacances d'emplois, à peine d'illégalité des nominations ; 2° Les nominations intervenues en application des articles 3, 38, 39, 44, 51, 64 et 68 [...]».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher propose une formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial afin que les collectivités saisissent elles-mêmes leurs déclarations d'emploi et leurs nominations, permettant une dématérialisation totale et un suivi en temps réel des procédures de recrutement.

Pour assurer cette mission de manière dématérialisée, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la formation organisée par le CDG 18 permettant la prise en main du Site Emploi Territorial et d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les deux agents pourront être formés à titre onéreux (au tarif de 50 € par agent formé)à l'utilisation du SET.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil municipal

- Autorise les agents à assister à la formation sur l'utilisation du service SET
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 18
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget

4° DEL 2022-09 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE CAPTEURS CO2

Madame le Maire indique que le gouvernement a mis en place une participation de l'Etat de 8 € par élève pour l'achat de capteurs CO2 qui permettent de donner des indications aux personnels en charge de l'encadrement des enfants pour qu'une ventilation adaptée soit réalisée dans les classes et au restaurant scolaire.

Elle présente le devis de la société Altrad d'un montant de 1242 € TTC pour l'achat de 9 capteurs CO2 (pour les 8 salles de classes et le restaurant scolaire). Ces capteurs sont sur batterie et sont déplaçables.

La subvention allouée par l'Etat sera de 8 € * 152 élèves soit 1216 €.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil municipal autorise Madame le Maire :

- A déposer une demande de subvention de 1216 €
- A signer le devis avec ALTRAD pour l'achat de 9 capteurs CO2

5° DEL 2022-10 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Madame le Maire présente un chèque au Conseil municipal et sollicite son autorisation pour procéder à l'encaissement :

- chèque de 336€04 concernant des chèques Déjeuners perdus ou périmés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, **AUTORISE** Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 336€04.

6° DEL 2022-11 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un nouveau centre de loisirs en modulaire et indique que le dossier de demande de subvention auprès de la CAF, partenaire financier principal, sera présenté à son directeur le 24 mars prochain. Monsieur Jean-Marc LEMMET, conseiller délégué et membre de la commission Appel d'Offres, présente les différents postes financiers liés aux dépenses

(travaux, diagnostics et études...). La consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée, et une première étude chiffrée avec esquisses a été réalisée suite à un entretien avec un constructeur de modulaire.

Madame le Maire présente le 1^{er} plan financier prévisionnel qui évoluera au fur et à mesure des étapes et des notifications des partenaires financiers, La collectivité se réserve la possibilité de solliciter la Région à hauteur de 20 % dans le respect du cumul de plafond des aides publiques, suivant les contributions accordées par les différents partenaires financiers.

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE				
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	TAUX
Etudes et diagnostics divers	43 000,00 €	CAF	685 343,50 €	50%
Honoraires	119 887,00 €	DETR	274 137,40 €	20%
Construction modulaire	980 000,00 €	Département	137 068,70 €	10%
démolition ancienne structure	80 000,00 €	Emprunt	205 603,05 €	15%
aménagements extérieurs VRD	100 000,00 €	Fonds propres	68 534,35 €	5%
Divers imprévus	35 850,00 €			
révision prix	11 950,00 €			
	1 370 687,00 €		1 370 687,00 €	
		prêt relais tva	308 135,00 €	
		Coût total TTC	1 678 822,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil municipal :

- Valide le plan financier prévisionnel présenté
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'une collecte pour soutenir le peuple Ukrainien est organisée ; une permanence des élus a lieu à cet effet à l'ancienne bibliothèque avenue du Val d'Or vendredi 11 mars de 15h à 19h et samedi 12 mars matin de 9h à 11h.

Madame le Maire indique que les travaux de réfection des logements à la résidence autonomie débutent la semaine prochaine.

Des travaux de rafraîchissement ont eu lieu au cabinet médical, dans le local loué auparavant par l'ostéopathe. Ce local est de nouveau à louer.

Une magnétiseuse humaniste, Madame Magali REY, s'est installée dans un local de Julie GIRAUDON.

Madame BONNIN indique que le défibrillateur de la mairie clignote ; l'information sera transmise aux services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

